

Ville de Saint Germain du Puy Conseil Municipal du lundi 22 février 2010:

Introduction au débat sur les orientations relatives au budget 2010:

Introduction de Maxime Camuzat, Maire.

En ce qui concerne les orientations budgétaires pour cette année, je tiens à préciser en introduction, que la préparation de notre budget 2010 intervient dans un contexte national législatif mouvant et incertain, entre la toute récente suppression de la Taxe Professionnelle et la loi dite « de réforme territoriale » à venir. Il m'est donc apparu nécessaire de faire le point sur ces évolutions, et ce, plus largement que d'habitude, car je suis de ceux qui pensent que si elles aboutissent dans le sens de ce qui a déjà été acté, elles induiront un retour vers une centralisation étatique visant à « reprendre en main » les dépenses des départements et des communes, avec deux conséquences directes et hélas complémentaires: une explosion de la fiscalité locale des ménages et une régression des services publics locaux, tels que les citoyens de notre pays les connaissent et les utilisent depuis des décennies.

Ce mouvement va dans le sens d'un choix d'une société qui sera de moins en moins solidaire, déséquilibrée socialement et territorialement, certains cumulant les deux avantages et d'autres, les deux handicaps. Il constitue une attaque sans précédent sur ce que le processus de décentralisation induisait: mettre au plus près des habitants, des services et équipements adaptés aux hommes et aux territoires qui font la diversité de la nation française, le rôle de l'État étant justement de rééquilibrer par la dépense publique issue des prélèvements qu'il effectue, la richesse produite collectivement, en la répartissant de manière à ce que ceux qui ont le moins d'atouts, ou qui sont les plus fragiles, puissent en bénéficier.

S'il ne fallait citer qu'un seul spécialiste du sujet, je choisirais Philippe Laurent, Maire de Sceaux, Conseiller général des Hauts-de-Seine, Président de la Commission des finances de l'Association des Maires de France. S'il n'est pas un de mes amis politiques (apparenté nouveau centre), je m'honore de pouvoir le considérer comme un ami personnel, le côtoyant et l'appréciant depuis de longues années dans diverses instances nationales. Il avait écrit, voici deux ans déjà: « *Avec ce qui s'annonce, c'est une remise en cause du service public local à un niveau que les gens n'imaginent même pas.* ».

Or, après s'être affronté lors du dernier congrès de l'Association des Maires de France avec les représentants du gouvernement sur ces questions, il vient d'écrire dans la revue *Pouvoirs locaux*: « *Partout, face à la crise économique et sociale, les communes et départements notamment, ont joué un rôle d'amortisseur au quotidien au près des plus faibles. Les priver de moyens, c'est courir le risque d'une destruction du lien social et d'une explosion incontrôlée de la société.* ». Fin de citation. Cette phrase est lourde de sens, et parce que j'ai déjà écrit bien des choses semblables sur ce point, il m'a semblé utile de vous préciser de nouveau cela à l'occasion de nos orientations budgétaires 2010, afin de vous dire de nouveau combien cette évolution est pour moi, pour nous, bien préoccupante. Il est important d'alerter une nouvelle fois nos habitants sur ses conséquences, comme je l'ai fait lors de la cérémonie des vœux où j'ai personnellement, et là encore plus largement que d'habitude, indiqué les raisons de mon « entrée en résistance » face à ces choix.

De nombreux départements sont déjà très touchés par les mesures prises, et celles annoncées. C'est pourquoi il me faut aujourd'hui préciser, à l'occasion de ce Conseil, parallèlement à notre analyse de ce que cela va donner pour les deux ans à venir, que:

« *La montée en puissance de la charge des compétences transférées ces dernières années, notamment aux départements, va dans les faits obliger ceux-ci à recentrer leurs financements sur*

leurs compétences obligatoires (avant même une modification législative qui pourrait leur imposer la suppression de la clause dite « de compétence générale »), et priver notamment les communes des subventions d'investissement qu'ils leur attribuent, les obligeant soit à ne plus investir, soit à accroître la fiscalité locale sur les familles. De même la demande sociale notamment des associations va se reporter sur les communes qui ne pourront y faire face, les départements là encore n'ayant plus les moyens d'assurer des missions qui pour eux sont facultatives. ».

Ces deux phrases sont celles d'un spécialiste de ces questions que j'ai cité lors du débat relatif au budget du SDIS du Cher, qui parlait alors de « l'assèchement financier des collectivités locales.

Et si vous ne vouliez qu'un seul exemple de cette réalité, je vous conseille de lire ce que le Conseil Général de Saône-et-Loire appelle le « plan de sauvegarde » de son budget. Il vous indique tout ce qui est supprimé dans ses dépenses, et la création par cette collectivité d'un nouvel impôt local pour l'aider à financer les dépenses sociales relatives aux personnes âgées de ce département « rural »...

En clair, ce n'est plus la solidarité nationale qui va financer les besoins mais... la solidarité départementale.

Maxime Camuzat détaille ensuite les orientations budgétaires pour les parties fonctionnement et investissement de ce budget...

Vous comprendrez que, même si nous avons toutes et tous autour de cette table, dans notre diversité, la volonté de rendre les meilleurs services à nos habitants, la conscience de cette réalité présente, et surtout à venir, ne peut être absente de nos réflexions, et nous incite à la plus grande prudence dans l'élaboration de ce budget. D'autant que les mesures inscrites dans celui de l'État, et donc votées par sa majorité parlementaire, hors les réformes en cours bien évidemment, sont dans la même logique de restriction.

Exemple frappant, pour la première fois depuis que je suis élu de notre commune, les crédits que nous verse l'État pour le fonctionnement de notre ville, étaient en baisse l'an dernier par rapport à 2008. C'est encore le cas pour la seconde année consécutive.

- En 2008, notre dotation globale de fonctionnement était de 612041 €.
- Elle était de 601000 € l'an dernier.
- Elle sera de 599000 € cette année.

Cette diminution se confirme alors que les dépenses de fonctionnement des communes, appelées « panier du Maire » en référence au « panier de la ménagère », augmentent cette année de 3% environ, d'après l'étude officielle réalisée par l'AMF et la banque Dexia.

A ce contexte national, nous devons ajouter deux éléments locaux:

- le transfert à Bourges Plus de la compétence environnement,
- le retard de la concrétisation de la vente de l'ex-imprimerie CCIF.

Sur ce second point, je vous avais indiqué lors de notre dernier Conseil, que le Tribunal Administratif nous avait donné raison dans le cadre de la procédure nous opposant à la société *Arizona Investissement*. Cette société, que notre Conseil n'avait pas retenu, a fait appel de cette décision, et la cour administrative concernée ne devrait pas se prononcer avant de longs mois. Nous en tiendrons bien évidemment compte lors de la réalisation de notre budget.

Sur le premier point, et plus particulièrement sur l'explosion de la taxe dite « sur les ordures ménagères » qui va en découler pour les germinois du fait du refus de la Communauté d'Agglomération d'avoir un geste de solidarité envers eux, nous avons clairement indiqué en 2009 que la baisse de 30% de la Taxe d'Habitation que nous avons effectué ne pourrait être maintenue si nous n'obtenions pas gain de cause. A ce jour, n'ayant pas de réponse du Tribunal à notre

demande, je ne peux que vous dire que nous aurons à décider des mesures à prendre fin mars en matière fiscale, si nous sommes encore dans cette même situation.

Compte tenu de ces éléments, du contexte national au contexte local, je vous propose les réflexions suivantes pour élaborer notre budget 2010, ainsi que des pistes pour les années à venir.

D'abord, pour information, les résultats de la gestion 2009, tels que vous les donne le tableau de la page 17. Une fois consolidés par les « restes à réaliser », dépenses et recettes d'investissement engagées en 2009 et toujours en cours, le solde de fonctionnement est excédentaire de 1.406.840,36€, et celui d'investissement l'est de 511.795,80€.

Cependant, cette apparente « bonne santé », tenait compte également de la vente en 2009 des locaux de l'ex-imprimerie comprise dans les « restes à réaliser » positifs, pour laquelle je vous proposerai d'en neutraliser une partie, pour la raison que je vous ai indiquée.

Pour notre budget de fonctionnement, la proposition d'évolution des taux de notre fiscalité locale qu'il vous sera proposé, doit rester modérée et supportable par les germinois dont les revenus moyens, ainsi que l'étude de l'Insee parue dernièrement dans la presse locale l'a rappelé, sont inférieurs à la moyenne de l'agglomération, la crise n'ayant rien arrangé évidemment.

Au titre des dépenses, le poste principal, comme toutes les communes ayant créé au fil des années de nombreux services et équipements publics, est celui des dépenses relatives au personnel communal. Il vous est proposé pour 2010 de ne pas dépasser ce qui s'impose à nous de par les textes (c'est à dire la hausse des salaires, les évolutions relatives à l'ancienneté, celles des charges sociales...), soit une hausse maximale de 3,5%.

Pour les autres dépenses de gestion, nous les contiendrons dans les limites du possible, car nous ne maîtrisons pas, comme les foyers de notre commune, les tarifs des combustibles, de l'électricité, du gaz..., et de ce point de vue, l'hiver que nous connaissons n'est pas le plus favorable de ces dernières années, tout comme ses conséquences sur nos voies communales et l'entretien qui en découle.

Par ailleurs, le nouvel emprunt que nous aurons à contracter pour le financement des investissements, devra dans la mesure du possible, être inférieur à ceux que nous remboursions actuellement.

Pour les investissements, sous avez le détail page 13, des recettes (subventions déjà obtenues, remboursement du FCTVA dont nous devrions être éligibles c'est à dire 170.000€ et un excédent d'un peu plus de 500.000€ en cours du budget 2009).

Les investissements en cours (les « restes à réaliser ») vous sont précisés page 14. Il s'agit de:

- 167 000 € de crédits pour l'achat des terrains nécessaires à la réalisation de l'accès à l'EHPAD et à la plaine de jeux ainsi que des frais d'actes relatifs à l'achat de l'ex imprimerie;
- 507 716 ,44 € au titre de la construction des vestiaires gradins du stade Henri Luquet;
- 327 675, 62 € pour les travaux d'extension de la salle des fêtes;
- 219 000 € de travaux de VRD pour le lotissement du Chézeau;
- et des crédits de reports pour des achats de matériels divers et des travaux dans divers bâtiments.

Les projets à venir doivent être distingués entre:

-ceux nécessaires à l'entretien, au renouvellement de matériel et à l'entretien de bâtiments, pour une enveloppe de 200.000€ environ, et des travaux dits de « voirie » pour 360.000€;

-ceux de nouveaux investissements à programmer par les décisions de notre Conseil.

Ainsi, citons:

-notre participation financière à la réalisation du nouveau quartier des « Terres des Chailloux » (245.000€);

-la fermeture du terre-plein central de la RN 151, dont il vous sera proposé de réfléchir sur sa réalisation totale, ou partielle, compte tenu de l'évolution du contexte financier. Il serait paradoxal que ce soient les germinois qui prennent en charge 350.000€ de dépense de travaux sur une route nationale dont l'État, propriétaire, n'interviendra qu'à hauteur de 75.000€;

-l'établissement inter-générationnel que sera l'EHPAD associé à la nouvelle restauration municipale, pour lequel nous avons acté lors de notre dernier Conseil, le projet concernant la restauration collective. Souhaitons qu'en 2010-2013 l'ensemble soit réalisé, le Conseil général devant nous préciser ses échéances;

-la réflexion sur le projet de Dojo, pour lequel nous ne sommes pas encore parvenus à trouver les financements, et dont les problèmes que pose l'actuelle salle, pourraient être résolus par ce que vous présentera tout à l'heure Jean-Luc Pinson, Maire-adjoint: plutôt que d'attendre des possibilités très problématiques de travaux qui coûteraient 600.000€ en 2013-2014, cette solution alternative pourrait être programmée dès cette année en l'inscrivant à ce budget.

Il vous est également proposé de travailler à la réalisation rapide de la partie « cheminement paysagé » de la tourbière pédagogique, entre la gare et le plan d'eau de la Sablette, avant d'envisager par la suite cette tourbière, dont le projet global est estimé à 220.000€.

Pour information, nous devons également commencer à travailler à l'extension de notre cimetière, dont les travaux sont estimés à 350.000€ pour une réalisation en 2013-2014.

Ce n'est pas, vous le comprendrez, une liste exhaustive, mais des éléments de travail soumis à notre réflexion.

Aucun conseiller n'intervenant, le Maire passa aux points suivants inscrits à l'ordre du jour...